



LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
Restaurants du Cœur du PAS DE CALAIS - Lens
(AD62A)

COMPTES ANNUELS AU 30/04/2026

Date d'établissement des comptes : 28/07/2026

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2025 au 30/04/2026

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF.....	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT.....	6
4. PRESENTATION DE L'ENTITE	8
A. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL.....	8
B. NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES.....	8
C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
5. FAITS MAJEURS	8
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	9
A. REFERENTIEL COMPTABLE	9
B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE – PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06	9
C. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	10
D. STOCKS	10
E. CREANCES	10
F. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	10
G. SUBVENTIONS.....	10
i. Subventions d'exploitation.....	10
ii. Subventions d'investissement	10
H. CONTRIBUTIONS FINANCIERES.....	11
I. MECENAT.....	11
J. LES APPORTS	11
K. AUTRES RESSOURCES	11
7. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
9. AUTRES INFORMATIONS.....	12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	12
A. PRINCIPE D'AFFECTATION DES DEPENSES AUX MISSIONS SOCIALES	12
B. DEFINITION DES FONDS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	13
C. EMPLOIS DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	13
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	13
12. BILAN ACTIF : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	14
A. IMMOBILISATIONS	14
B. AMORTISSEMENTS.....	14
13. BILAN ACTIF : STOCKS ET EN-COURS	15
14. BILAN ACTIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
15. BILAN ACTIF : VMP ET DISPONIBILITES	16
16. BILAN ACTIF : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	16

17. BILAN PASSIF : FONDS PROPRES, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES.....	17
A. VARIATION DES FONDS PROPRES	17
B. VARIATION DES FONDS DEDIES.....	17
C. VARIATION DES FONDS REPORTES.....	17
18. BILAN PASSIF : TABLEAU DES PROVISIONS	18
19. BILAN PASSIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	18
20. BILAN PASSIF : DETAIL DES CHARGES A PAYER	19
21. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	19
A. TABLEAU DES ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL	19
B. AUTRES ENGAGEMENTS.....	19
22. DETAIL DU POSTE SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS	20
23. DETAIL DU POSTE LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	20
24. EAR (ÉTAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER).....	20
25. RESULTATS ANALYTIQUES	21
A. REPARTITION DU RESULTAT ANALYTIQUE DE L'EXERCICE	21
B. AFFECTATION DU STOCK INITIAL DE DONS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	21
26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.....	24
28. RAPPROCHEMENTS CROD / COMPTE DE RESULTAT.....	25
29. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF ET AUX TONNAGES DES DONS ALIMENTAIRES.....	26
A. EFFECTIFS SALAIRES (EN ETP)	26
B. EFFECTIFS BÉNÉVOLES	26
C. TONNAGE DES DONS ALIMENTAIRES LOCAUX.....	26

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026			EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles	1 335	1 335		
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	1 335	1 335		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	158 074	118 067	40 007	45 562
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Sous-total – Immobilisations corporelles	158 074	118 067	40 007	45 562
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				4 000
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières				4 000
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	159 409	119 401	40 007	49 562
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	16 042		16 042	100 323
Charges constatées d'avances				87
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	357 219		357 219	26 473
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	373 261		373 261	126 883
TOTAL GÉNÉRAL	532 670	119 401	413 268	176 444

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	172 868	172 868
Fonds propres avec droit de reprise	42 648	37 957
Réserves		
Report à nouveau	-71 511	-109 595
Excédent ou déficit de l'exercice	10 574	38 084
Sous-total : Situation nette	154 580	139 314
Subventions d'investissement		-160
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	154 580	139 154
Fonds reporté & Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	17 262	
TOTAL II – FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	17 262	
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 741	18 949
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 269	12 265
Autres dettes	220 001	200
Produits constatés d'avance	2 416	5 877
TOTAL IV – DETTES	241 427	37 290
TOTAL GÉNÉRAL	413 268	176 444

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services	255	1 170
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	255	1 170
Produits des manifestations		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	260 335	558 125
Concours publics et subventions d'exploitation	113 177	100 362
<i>Concours publics</i>		
<i>Subventions d'exploitations</i>	113 177	100 362
Ressources liées à la générosité du public	111 779	100 501
<i>Dons manuels</i>	104 197	100 501
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	7 581	
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
Contributions financières reçues	35 380	357 261
<i>Contributions reçues de l'Asso. Nationale des Restaurants du Cœur</i>	34 800	356 761
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	580	500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	898	5 750
Autres produits	913	389
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	262 402	565 433

Charges d'exploitation		
Achats	68	
Achats de marchandises	68	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	148 131	446 934
Aides financières versées	18 580	13 080
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières	18 580	13 080
Impôts, taxes et versements assimilés	176	176
Sur rémunérations	176	176
Autres impôts et taxes		
Charges de personnel	41 937	41 882
Salaires	31 682	31 760
Cotisations sociales	10 256	10 122
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 585	18 292
Dotations aux amortissements sur immobilisations	19 585	18 292
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	18 160	5 750
Autres charges	7 092	2
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	253 729	526 116
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 672	39 317

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits financiers Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciation et provisions Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 902	1 168
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	1 902	1 168
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 902	1 168
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	10 574	40 485
Produits exceptionnels		160
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS		160
Charges exceptionnelles		2 561
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 561
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 401
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	264 303	566 762
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	253 729	528 678
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 574	38 084
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	131 176 790 986 2 589 203	147 720 354 692 2 516 723
TOTAL	3 511 364	3 019 135
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	131 176 406 876 384 110 2 589 203	147 720 354 385 307 2 516 723
TOTAL	3 511 364	3 019 135
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	2 895 177	1 316 971

4. Présentation de l'Entité

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur du PAS DE CALAIS - Lens gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés
- Les autres activités autour de l'aide alimentaire (ateliers cuisine, accompagnement alimentaire et hygiène,...)
- Les activités d'aide à l'autonomie des personnes accueillies
- Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d'accompagnement des personnes accueillies

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. Faits Majeurs

Néant

6. Règles et Méthodes comptables

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 ;
- au règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- et au règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 septembre 2023.

b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2026 ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2023 – 03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'AD sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour un montant de € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.
- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au niveau du résultat d'exploitation selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2025/2026 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2025/2026 s'élève à 6 354 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. Informations relatives au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. Informations relatives au Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2026
Donations temporaires d'usufruit Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	1 335				1 335
Immobilisations incorporelles	1 335				1 335
Terrains Constructions - Immeubles – Entrepôts Structures légères – Algeco Rénovations immobilières - Installations générales Installations à caractère spécifique (chambres froides) Agencement, aménagements divers Matériel de transport (véhicules, transpalettes...) Matériel & mobilier bureau Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations Terrains et constructions en cours Rénovations immobilières en cours Autres immobilisations en cours Acompte sur immobilisations Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	115 030 1 29 012	9 339 4 691			124 369 1 33 704
Immobilisations corporelles	144 043	14 031			158 074
Autres titres immobilisés Prêts Dépôts et cautionnements versés	4 000		4 000		
Immobilisations financières	4 000		4 000		
Total des immobilisations	149 378	14 031	4 000		159 409

b. Amortissements

Amortissements des immobilisations (en €)	Mode d'amortissement et durée d'utilisation	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2026
Amortissements donations temporaires d'usufruit Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles	Linéaire 3 ans	1 335				1 335
Amortissements des immobilisations incorporelles		1 335				1 335
Amortissements terrains, constructions et entrepôts Amort. Structures légères (Algeco. Mobil home) Amort. Rénovations, installations générales Amort. Installations à caractère spécifique Amort. Agencements et aménagements divers. Amort. Matériel de transport Amort. Matériel et mobilier de bureau Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	Linéaire 20 ans Linéaire 10 ans Linéaire 10 ans Linéaire 5 ans Linéaire 3 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans	77 947 0 20 534	15 156 0 4 429			93 103 1 24 963
Amortissements des immobilisations corporelles		98 482	19 585			118 067
Total des amortissements		99 816	19 585			119 401

13. Bilan Actif : Stocks et en-cours

Stocks et en-cours (en €)			Dépréciation des stocks et en-cours (en €)		
	au 30/04/2026	au 30/04/2025	au 30/04/2026	au 30/04/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières & autres approvisionnements					
Encours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Total					

14. Bilan Actif : État des Échéances des créance à la clôture de l'exercice et détail des charges constatées d'avance

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts versés			
Cautionnements versés			
Total des créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	16 042	750	15 292
Charges constatées d'avance			
Total des créances de l'actif circulant	16 042	750	15 292

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations			
Maintenance			
Assurances			
Autres Charges			
Total des charges constatées d'avance			

15. Bilan Actif : VMP et Disponibilités

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Dépréciation	Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2026		Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
Comptes sur livrets (livret A)	349 740		349 740	23 324
Comptes-courant	6 993		6 993	3 149
Caisse				
Intérêts courus	486		486	
Total des disponibilités	357 219		357 219	26 473
Total Trésorerie	357 219		357 219	26 473

16. Bilan Actif : détail des Produits à recevoir

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	750	8 900
Association Nationale et associations départementales RDC	14 660	90 801
Débiteurs et créiteurs divers	632	621
Total des produits et subventions à recevoir	16 042	100 323
<i>Dont subventions à recevoir</i>	<i>750</i>	<i>8 900</i>

17. Bilan Passif : Fonds propres, Fonds dédiés et Fonds reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2025	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	172 868						172 868
Fonds Propres avec droit de reprise	37 957		4 691				42 648
Réserves							
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	-109 595	38 084					-71 511
Résultat comptable de l'exercice	38 084	-38 084	10 574				10 574
Situation nette	139 314		15 265				154 580
Subventions d'investissement nettes	-160		160				
Total des Fonds propres	139 154		15 425				154 580

*GP = Générosité du Public

Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2026	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation		3 500	898			2 602	
Contributions financières d'autres organismes		14 660				14 660	
Ressources liées à la générosité du public							
Total des fonds dédiés		18 160	898			17 262	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2025	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2026
Fonds reportés sur legs & donations				
Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit				
Total des fonds reportés				

18. Bilan Passif : Tableau des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Provisions au 30/04/2026
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation :					
- des immobilisations incorporelles					
- des immobilisations corporelles					
- des immobilisations financières					
- des immobilisations en cours					
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					
- des stocks					
- du compte client					
- des autres créances					
- des valeurs mobilières de placement					
Total des provisions pour dépréciations					
Total des provisions					

19. Bilan passif : État des Échéances des Dettes à la clôture de l'exercice et détail des produits constatés d'avance

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 741	7 741			18 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Dettes des legs et donations					
Personnel et comptes rattachés	5 352	5 352			5 749
Dettes fiscales et sociales	5 916	5 916			6 515
Autres dettes	220 001	220 001			200
Produits perçus d'avance	2 416	2 416			5 877
Total des dettes	241 427	241 427			37 290

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Subventions	2 416	2 416			5 877
Loyers des bénéficiaires à percevoir					
Autres produits constatés d'avance					
Total des produits constatés d'avance	2 416	2 416			5 877

20. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Fournisseurs	6 142	17 461
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	5 352	5 749
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 382	2 474
État & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créditeurs divers		
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	13 876	25 684

21. Engagements donnés et reçus

a. Tableau des engagements en crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Total des immobilisations en crédit-bail						
(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Véhicules						
Mobiliers, matériels de bureau & informatique						
Autres						
Total						

b. Autres engagements

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	
Autres engagements donnés	

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	
Autres engagements reçus	

22. Détail du poste Subventions et Concours publics

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Quotes-parts des subventions d'investissement reprise au Compte de Résultat		
État		
Région		
Département		
Communes		
Collectivités publiques		
Autres		
Total des quotes-parts de subventions d'investissement		160
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)		
État & DDCSPP	43 500	31 500
Région	16 130	6 994
Département	32 000	32 000
Communes et Communautés urbaines	21 301	29 868
Autres	246	
Total subvention d'exploitation	113 177	100 362
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés		
Allocations logements		
Total concours publics		

23. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2026	Exercice clos le 30/04/2025
PRODUITS	7 581	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	7 581	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES		
Charges sur legs ou donations		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie	7 581	

24. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2026
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 44 Victor Hugo 62300 LENS .

25. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire		98 880	22 438	121 318	121 318	
Autonomie, lien social et accompagnement	34 799	670	-11 451	24 018	24 018	
Emploi						
De la Rue au Logement						
Aide et Pilotage des Missions sociales		2 348	21 454	23 802	23 802	
Frais de fonctionnement	1	9 879	67 125	77 005	66 430	10 574
Frais de Recherche de fonds						
Total	34 800	111 779	99 565	246 143	235 569	10 574

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	111 779	111 779	100 501	100 501
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	111 779	111 779	100 501	100 501
Dons manuels	104 197	104 197	100 501	100 501
Legs, donations et assurances-vie	7 581	7 581		
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	38 450		360 148	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	35 380		357 261	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 070		2 887	
Produits des manifestations				
Autres produits non liés à la générosité du public	3 070		2 887	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	113 177		100 362	
3.1 Subventions	113 177		100 362	
3.2 Concours publics				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDs DÉDIÉS ANTÉRIEURS	898		5 750	
TOTAL DES PRODUITS	264 303	111 779	566 762	100 501
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	169 139	101 899	431 600	76 381
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	121 318	98 880	395 898	76 381
– Autonomie, lien social et accompagnement	24 018	670	18 973	
– Emploi				
– De la Rue au Logement				
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	23 802	2 348	16 730	
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDs				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	66 430	9 879	91 328	24 120
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDs DÉDIÉS DE L'EXERCICE	18 160		5 750	
TOTAL DES CHARGES	253 729	111 779	528 678	100 501
EXCÉDENT ou DÉFICIT	10 574		38 084	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 720 379	2 720 379	2 664 443	2 664 443
Bénévolat	2 589 203	2 589 203	2 516 723	2 516 723
Prestations en nature				
Dons en nature	131 176	131 176	147 720	147 720
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	384 110		7 701	
Prestations en nature	384 110		7 701	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	406 876		346 990	
Prestations en nature	406 876		346 990	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	3 511 364	2 720 379	3 019 135	2 664 443
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 370 219	2 579 234	2 975 225	2 620 533
Réalisées en France	3 370 219	2 579 234	2 975 225	2 620 533
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	26 566	26 566		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	114 579	114 579	43 910	43 910
TOTAL DES CHARGES	3 511 364	2 720 379	3 019 135	2 664 443

27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- MISSIONS SOCIALES	101 899	76 381	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	111 779	100 501
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	98 880	76 381	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	670		Dons manuels	104 197	100 501
Emploi			Legs, donations et assurances-vie	7 581	
De la Rue au Logement			Mécénats		
Aide au pilotage nationale des Missions sociales	2 348				
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 879	24 120			
TOTAL DES EMPLOIS	111 779	100 501	TOTAL DES RESSOURCES	111 779	100 501
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public		Données non disponibles	Données non disponibles	
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- Contributions volontaires aux missions sociales	2 579 234	2 620 533	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	2 579 234	2 620 533	Bénévolat	2 589 203	2 516 723
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	26 566		Dons en nature	131 176	147 720
3- Contributions volontaires au fonctionnement	114 579	43 910			
TOTAL DES EMPLOIS	2 720 379	2 664 443	TOTAL DES RESSOURCES	2 720 379	2 664 443

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
- Utilisation		
+ Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

28. Rapprochements CROD / Compte de Résultat

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
253 729	253 729

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
264 303	264 303

29. Informations relatives à l'effectif et aux Tonnages des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en etp)

Effectifs salariés en ETP au 30/04/2026	CDDI	Autres contrats aidés	CDD	CDI	Total
Ouvriers					
Employés, techniciens, agents de maîtrise				1,00	1,00
Cadres et ingénieurs					
Total Effectifs				1,00	1,00

b. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Exercice 2025 / 2026	Exercice 2024 / 2025
Nombre de bénévoles sur l'exercice	816	667*
Nombre de bénévoles actif au 30/04	671	667

* le bénévolat ponctuel n'était pas pris en compte sur le chiffre de l'exercice 2024/2025 au contraire du chiffre indiqué pour l'exercice 2025/2026 pour correspondre aux heures de bénévolat valorisées dans les contributions volontaires en nature.

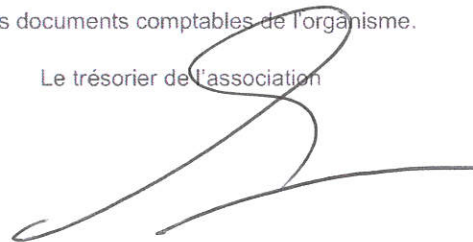
c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2025 / 2026	62,19	-0,014	10,00	72,36
Exercice 2024 / 2025	59,11		7,81	66,92

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 14 septembre 2026

Signé par :

5E182A5D0B904D6...

Audrey GUGGINO CRENU

Associée

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 27 « compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

LES RESTAURANTS DU COEUR - Association Départementale du Pas de Calais – Lens (AD62A)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 4 RUE LAURE MAUDUIT 62530 HERSIN COUPIGNY

SIREN : 380 572 859

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

A l'assemblée générale de l'association LES RESTAURANTS DU COEUR - Association Départementale du Pas de Calais – Lens (AD62A),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU COEUR - Association Départementale du Pas de Calais – Lens (D62A) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.b « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

LES RESTAURANTS DU COEUR - Association Départementale du Pas de Calais – Lens (AD62A)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026